

# Rapport du Président du Conseil d'administration sur le Contrôle Interne

Conformément à l'article 117 de la loi de Sécurité Financière du 1er Août 2003 et aux dispositions de l'article L 225-37 du Code de Commerce, THEOLIA établit un rapport sur le contrôle interne.

L'objet de ce rapport est de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place, au titre de l'exercice écoulé.

Sous la supervision du Président et après validation par les membres du Conseil d'Administration, les diligences mises en œuvre pour la rédaction de ce rapport, reposent essentiellement sur la réalisation de travaux coordonnés par le Secrétariat Général en relation avec la Direction Financière et les principales directions fonctionnelles et opérationnelles. Ce rapport se base aussi sur des échanges qui ont eu lieu avec le Comité d'Audit.

# 1 LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Afin d'assurer sa mission légale de contrôle permanent de la gestion de notre société, le Conseil d'administration s'inspire des recommandations de l'AMF<sup>1</sup>, ainsi que du rapport conjoint de l'Association Française des Entreprises Privées et du MEDEF de septembre 2002 et de janvier 2007. La Société se conforme donc aux recommandations en matière de gouvernement d'entreprise applicables en France. Par ailleurs, la société se conforme aux dernières recommandations AFEP MEDEF du 06 octobre 2008.

## 1.1 Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de THEOLIA était, au 31 décembre 2008, composé de sept membres :

- ✚ M. Eric Peugeot, Président du Conseil d'administration,
- ✚ M. Louis Ferran, administrateur,
- ✚ M. Stéphane Garino, administrateur,
- ✚ M. Georgius J.M. Hersbach, administrateur,
- ✚ M. Arne Lorenzen, administrateur,
- ✚ M. Philippe Perret, administrateur,
- ✚ la société Sofinan Sprl, représentée par M. Norbert Van Leuffel, administrateur.

Le 30 septembre 2008, le Conseil d'administration a dissocié les fonctions de Président et de Directeur Général. M. Marc van't Noordende a été nommé Directeur Général à cette date. Il n'est pas administrateur de la société.

Le règlement intérieur prévoit que chaque membre du Conseil doit détenir au moins une action de la société.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2008, le Conseil d'administration était composé de 11 membres.

Il est rappelé que M. Jean-Marie Santander a été Président-Directeur Général jusqu'au 29 septembre 2008, que MM. Andrew Marsden et Ramzi Nassar ont été administrateurs jusqu'au 18 décembre 2008 et que M. Jacques Putzeys a été administrateur jusqu'au 30 décembre 2008.

En effet, MM. Andrew Marsden et Ramzi Nassar, représentant GE Energy Financial Services au sein du Conseil, ont démissionné de leurs fonctions d'administrateur suite au transfert des actions THEOLIA de GE Energy Financial Services à GAMA Enerji le 19 décembre 2008, et M. Jacques Putzeys, Président de

---

<sup>1</sup> Rapport AMF 2005 sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne du 18 janvier 2006 et Le Dispositif de contrôle interne : cadre de référence du 22 janvier 2007.

Thenergo, a démissionné de ses fonctions d'administrateur suite à la vente par THEOLIA de la totalité de sa participation dans Thenergo en décembre 2008.

A la date de publication du présent Rapport, M. Philippe Perret a démissionné de ses fonctions d'administrateur le 21 janvier 2009 et M. Arne Lorenzen le 11 février 2009. Ils n'ont pas été remplacés.

Prénom, nom adresse, âge	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction exercée au sein de la Société	Principaux mandats et fonctions exercés au sein du Groupe	Principaux mandats et fonctions exercés hors de la Société lors des 5 dernières années
<b>Louis FERRAN*</b> Résidence 'Les vignes' 10 chemin de la Laiterie 1173 Féchy - Vaud Suisse  63 ans	AG du 14 avril 2006	AG appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2008		Administrateur de THEOLIA Administrateur de Biocarb SA	Administrateur et Dirigeant associé de Rocimmo SA, Alfy SA, Mavirofe SA, Piasdi SA, DBI Helvetia
<b>Stéphane GARINO*</b> 28, boulevard de Belgique 98000 Monaco Monaco  36 ans	AG du 14 avril 2006	AG appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2008	Président du Comité d'audit	Administrateur de THEOLIA	Administrateur de ACTIS SA Monégasque Administrateur de Thenergo Administrateur de GRE Holding
<b>Georgius J.M. HERSBACH*</b> Nieuw Loosdrechtsedijk 227 1231 KV Loosdrecht Pays-Bas  56 ans	AG du 14 avril 2006	AG appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2008		Administrateur de THEOLIA	Président-Directeur Général de Heartstream Group B.V. Président-Directeur Général de Heartstream Corporate Finance B.V. Président-Directeur Général de Heartstream Capital B.V. Vice-Président du Conseil de surveillance de Global Interface SA Membre du Board of Directors de NovaRay Medical, Inc. Membre du EU Enterprise Policy Group - Professional Chamber

Prénom, nom adresse, âge	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction exercée au sein de la Société	Principaux mandats et fonctions exercés au sein du Groupe	Principaux mandats et fonctions exercés hors de la Société lors des 5 dernières années
<b>Arne LORENZEN</b> 75 rue Denis Papin BP 80199 13795 Aix-en- Provence cedex 3 France  46 ans	AG du 14 avril 2006	AG appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2008	Vice-Président Exécutif Opérations	Administrateur de THEOLIA jusqu'au 11 février 2009 Gérant de Theolia Deutschland GmbH Gérant de Theolia Deutschland Verwaltungs GmbH Administrateur de VENTURA SA Administrateur de Ecolutions Administrateur de Maestrale Green Energy Gérant de Natural Energy Corporation GmbH Gérant de Natenco Holding GmbH Administrateur de la Compagnie Eolienne du Détroit Administrateur de Theolia Emerging Markets Administrateur de Theolia Maroc Administrateur de Theolia Maroc Services Administrateur de Tanger Med Wind	-
<b>Philippe PERRET</b> 51 rue Arnould - Villa 23 13011 Marseille France  46 ans	AG du 14 avril 2006	AG appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2008	Vice-Président exécutif Finance jusqu'au 30 septembre 2008	Administrateur de THEOLIA jusqu'au 21 janvier 2009	Administrateur de Mandarine Group Administrateur de Global Eco Power
<b>Éric PEUGEOT*</b> Le Four à pain, 4 chemin des Palins 1273 Le Muids (Vd) Suisse  53 ans	AG du 14 avril 2006	AG appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2008	Président du Conseil d'administration de THEOLIA depuis le 29 septembre 2008	Administrateur de THEOLIA	Président Administrateur de Peugeot Belgique Président de Peugeot Nederland NV Président Administrateur de Peugeot Portugal Automoveis Administrateur des Établissements Peugeot Frères Administrateur de LFPF Administrateur de IP EST Administrateur de SKF

Prénom, nom adresse, âge	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction exercée au sein de la Société	Principaux mandats et fonctions exercés au sein du Groupe	Principaux mandats et fonctions exercés hors de la Société lors des 5 dernières années
<b>SPRL Sofinan*</b> Société de droit belge Leopoldlei 94 B2930 Brasschaat Belgique Représentée par <b>Norbert Van LEUFFEL</b>  65 ans	AG du 13 octobre 2006	13 octobre 2009		Administrateur de THEOLIA dont le représentant permanent est M. Norbert VAN LEUFFEL	Administrateur de Thenergo dont le représentant permanent est M. Norbert VAN LEUFFEL jusqu'au 24 mars 2009 Président du Conseil d'administration de Thenergo dont le représentant permanent est M. Norbert VAN LEUFFEL depuis le 24 mars 2009
<b>Marc VAN'T NOORDEDE</b> 75 rue Denis Papin BP 80199 13795 Aix-en- Provence cedex 3 France  50 ans			Directeur Général depuis le 29 septembre 2008		Directeur Général des Opérations (COO) et membre du Comité Exécutif d'Essent N.V. Membre du Conseil de surveillance de SWB A.G. Membre du Conseil de surveillance d'Endex N.V. Membre du Conseil d'administration de VNO/NCW Président de WENB Président de CAIW Administrateur de STT

\* administrateurs indépendants.

A la date de clôture, sur les 7 membres du Conseil d'administration, 5 sont indépendants au regard des critères du « Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF ».

Ils ne sont ni salarié de Theolia, ni salarié ou mandataire d'une société qu'elle consolide, et ne l'ont pas été au cours des cinq années précédentes. Ils ne sont pas clients ou fournisseurs ou banquiers significatifs de la société et du Groupe, et pas davantage mandataire social d'une société dont Theolia est administrateur ou dont un salarié ou un mandataire social n'est administrateur.

En outre, ces membres indépendants n'ont pas de liens familiaux avec un autre mandataire social, n'ont pas été Commissaires aux comptes dans le Groupe et n'exercent pas la fonction de membre du Conseil de Theolia depuis plus de douze ans étant, précisé que, en application du Code du Gouvernement d'entreprise, la perte de la qualité de membre indépendant n'intervient qu'à l'expiration du mandat au cours duquel il a dépassé la durée de douze ans.

La qualification d'administrateur indépendant doit être débattue par le comité des nominations et revue chaque année par le Conseil d'administration avant la publication du rapport annuel.

Le tableau ci-dessous présente les mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années par les mandataires sociaux de la Société ayant été titulaire d'un mandat social au cours de l'exercice 2008, mais ne l'étant plus au 31 décembre 2008.

Prénom, nom adresse, âge	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction exercée au sein de la Société	Principaux mandats et fonctions exercés au sein du Groupe	Principaux mandats et fonctions exercés hors de la Société lors des 5 dernières années
<b>Andrew MARSDEN</b> GE Capital Limited, 50 Berkley Street, LONDON W1J 8HA  42 ans	AG du 27 juin 2007	AG appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2009		Administrateur de THEOLIA jusqu'au 18 décembre 2008	Directeur Général de GE Energy Financial Services Europe
<b>Ramzi NASSAR</b> 120, Long Ridge Road, CT06927 Stamford, Etats-Unis  53 ans	AG du 27 juin 2007	AG appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2009		Administrateur de THEOLIA jusqu'au 18 décembre 2008	Directeur Général du Global and Water Portfolio Equity de GE Energy Financial Services
<b>Jacques PUTZEYS</b>  11 rue des Géraniums - 98000 Monaco Monaco  58 ans	AG du 14 avril 2006	AG appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2008	Président du Comité de nominations et rémunérations jusqu'au 30 décembre 2008	Administrateur de THEOLIA jusqu'au 30 décembre 2008 Administrateur de THEOLIA Ibérica jusqu'au 1 <sup>er</sup> octobre 2008	Administrateur de Comporec Administrateur de H <sub>2</sub> O Innovation Président du Conseil d'administration de Thenergo jusqu'au 24 mars 2009 Administrateur non- exécutif de Thenergo depuis le 24 mars 2009
<b>Jean-Marie SANTANDER</b>  Traverse de la Sauvageonne - 13400 Aubagne France  57 ans	AG du 14 avril 2006	AG appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2008	Président Directeur Général jusqu'au 29 septembre 2008	Président du Conseil d'administration de Ventura SA jusqu'au 29 septembre 2008 Administrateur de THEOLIA Ibérica jusqu'au 1 <sup>er</sup> octobre 2008	Administrateur de AB Fenêtre Président du Conseil d'administration de Mandarine Group Président de Colibri Holding SAS Administrateur de IC Telecom Président-Directeur Général de Global Eco Power Vice-Président et administrateur non- exécutif de Thenergo jusqu'au 29 septembre 2008

Il est précisé que ces personnes ayant quitté le Conseil d'administration de la Société, les informations ci-dessus sont basées sur les données publiées au titre de l'exercice 2007 et les informations connues de la Société.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations effectue un suivi annuel des mandats et fonctions exercées par les administrateurs.

Tous les mandats ont une durée de 3 ans.

## 1.2 Règlement Intérieur

Le Conseil d'administration s'est doté d'un Règlement Intérieur qui prévoit, entre autre :

- l'organisation des réunions du Conseil ;
- une charte de l'administrateur ;
- l'instauration d'un Comité d'Audit et d'un Comité des Nominations et Rémunérations.

Il a été modifié lors du Conseil d'administration du 02 juillet 2008 et un nouvel article a été ajouté, conformément à l'accord intervenu le 13 février 2007 entre THEOLIA et les sociétés EFS-B Inc. et General Electric Finance Holding GmbH. Le 18 décembre 2008, suite à la cession des actions de la SNC GE France au groupe turc Gama Enerji, cet article 5 a été supprimé.

Par ailleurs, lors du CA du 11 novembre 2008, une délégation de pouvoir encadrant les délégations du Directeur Général et des dirigeants des filiales étrangères a été mise en place et figure désormais en annexe du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration.

L'intégralité du Règlement Intérieur figure en Annexe du Rapport de Gestion.

## 1.3 Mode de fonctionnement des réunions du Conseil d'administration

La dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général est intervenue le 29 septembre 2008. Généralement, les Administrateurs reçoivent l'information une semaine avant la date de séance ; ils ont ainsi l'opportunité de préparer les dossiers qui seront traités lors de la séance. Les sujets particulièrement sensibles et urgents peuvent être débattus sans distribution préalable de documents.

Pour faciliter la participation, les Administrateurs peuvent assister aux séances en personne, par conférence téléphonique ou par vidéo conférence. Conformément à la loi, seuls les Administrateurs assistant en personne ou par vidéo conférence ont été pris en compte pour l'établissement du quorum.

Il n'a pas été jugé opportun de procéder en 2008 à l'évaluation de la contribution effective individualisée de chaque membre aux travaux du Conseil d'administration.

A compter de 2009, et dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance voulue par le management, une fois par an, le Conseil d'administration devra consacrer un point de son ordre du jour à un débat sur son fonctionnement.

## 1.4 Les Comités spécialisés

Le Conseil d'administration de THEOLIA a, dans son Règlement Intérieur, institué 2 Comités spécialisés :

### 1.4.1 Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit aide le Conseil d'administration à veiller à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux et consolidés de THEOLIA et à la qualité du contrôle interne et de l'information délivrée aux actionnaires et aux marchés. Le Comité formule tout avis et recommandations au Conseil d'administration dans les domaines décrits ci-dessous. Le Comité d'Audit reçoit notamment pour mission du Conseil d'administration :

En ce qui concerne les **comptes** :

- de procéder à l'examen préalable et donner son avis sur les projets de comptes annuels, semestriels et, le cas échéant, trimestriels avant que le Conseil d'administration en soit saisi ;
- d'examiner la pertinence et la permanence des principes et règles comptables utilisés dans l'établissement des comptes et de prévenir tout manquement éventuel à ces règles ;
- de se faire présenter l'évolution du périmètre des sociétés consolidées et recevoir, le cas échéant, toutes explications nécessaires ;
- d'entendre, lorsqu'il l'estime nécessaire, les commissaires aux comptes, la direction générale, la direction financière, l'audit interne ou toute autre personne du management; ces auditions peuvent avoir lieu, le cas échéant, hors la présence des membres de la direction générale ;
- d'examiner avant leur publication les projets de comptes annuels et intermédiaires, de rapport d'activité et de résultat et de tous comptes (y compris prévisionnels) établis pour les besoins d'opérations spécifiques significatives, et des communiqués financiers importants avant leur émission ;
- de veiller à la qualité des procédures permettant le respect des réglementations boursières.

En ce qui concerne le **contrôle externe** de la Société :

- d'examiner les questions relatives à la nomination, au renouvellement ou à la révocation des commissaires aux comptes de la Société et au montant des honoraires à fixer pour l'exécution des missions de contrôle légal ;
- de superviser les règles de recours aux commissaires aux comptes pour des travaux autres que le contrôle des comptes et, plus généralement, de veiller au respect des principes garantissant l'indépendance des commissaires aux comptes ;
- de pré-approuver toute mission confiée aux commissaires aux comptes en dehors de l'audit ;
- d'examiner chaque année avec les commissaires aux comptes les montants des honoraires d'audit versés par la Société et son Groupe aux entités des réseaux auxquels appartiennent les commissaires aux comptes, leurs plans d'intervention, les conclusions de ceux-ci et leurs recommandations ainsi que les suites qui leur sont données ;
- d'arbitrer, le cas échéant, des points de désaccord entre les commissaires aux comptes et la direction générale susceptibles d'apparaître dans le cadre de ces travaux.

En ce qui concerne le **contrôle interne** de la Société :

- d'évaluer l'efficacité et la qualité des systèmes et procédures de contrôle interne du Groupe ;
- d'examiner avec les responsables de l'audit interne les plans d'interventions et d'actions dans le domaine de l'audit interne, les conclusions de ces interventions et actions et les recommandations et suites qui leur sont données, le cas échéant, hors la présence des membres de la direction générale ;
- d'être informé par la direction générale, ou toute autre voie, de toutes réclamations de tiers ou toutes informations internes révélant des critiques sur les documents comptables ou les procédures de contrôle interne de la Société, ainsi que des procédures mises en place à cette fin et des remèdes à ces réclamations ou critiques ;
- de confier à l'audit interne toute mission qu'il jugerait nécessaire.

En ce qui concerne les **risques** :

- de prendre connaissance régulièrement de la situation financière, de la situation de trésorerie et des engagements et risques significatifs du Groupe ;
- d'examiner les procédures retenues pour évaluer et gérer ces risques.

Le Comité d'Audit est composé de Messieurs Stéphane GARINO, Président, et Norbert Van LEUFFEL (représentant la société SPRL SOFINAN). La durée du mandat des membres du Comité coïncide avec celle de leur mandat d'administrateur. Il peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que ce dernier.

Le Comité d'Audit désigne son Président et se réunit au moins deux fois par an. Il détermine le calendrier de ses réunions. Toutefois, le Comité peut se réunir à la demande de son Président, de deux de ses membres ou du Président du Conseil d'administration.

Pour délibérer valablement, la moitié au moins des membres du Comité d'audit doit être présente. Les membres du Comité ne peuvent pas se faire représenter.

Assistent aux réunions du Comité d'audit :

- le Président du Conseil d'administration ou son délégué à cet effet ou ces deux personnes ensemble sauf si le Comité en décide autrement ;
- toute personne que le Comité souhaite entendre.

Au moins une fois par an, le Comité entend les commissaires aux comptes dans les conditions qu'il détermine. S'il l'estime nécessaire pour l'accomplissement de sa mission, le Comité demande au Conseil d'administration les moyens pour disposer d'une assistance externe.

Depuis l'instauration du Comité d'Audit en avril 2006, le Conseil d'administration a confié deux missions au Comité relatives aux comptes de la Société au 30 juin 2006 et au 31 décembre 2006 et diverses missions relatives aux comptes de la Société au 30 juin 2006, au 31 décembre 2006 et au 30 juin 2007. Le Comité a rendu compte du déroulé et des conclusions de ces missions au Conseil d'administration.

D'autre part, le Comité d'Audit s'est réuni dans le cadre d'opérations exceptionnelles du Groupe ayant un impact financier significatif. Notamment réuni à Stuttgart dans le cadre de l'acquisition de Natenco GmbH, le Comité a permis la mise en place des procédures communes au Groupe. Le Comité s'est beaucoup investi et il intervient systématiquement lorsque tous ses membres sont présents. Il a le soutien et la reconnaissance des administrateurs pour la clarté et la qualité de ses recommandations.

#### ***1.4.2 Le Comité des Nominations et des Rémunérations***

Le Comité des Nominations et des Rémunérations reçoit mission du Conseil d'administration, entre autre :

En ce qui concerne les **nominations** :

- d'examiner toute candidature à la nomination à un poste de membre du Conseil d'administration et de formuler sur ces candidatures un avis ou une recommandation auprès du Conseil d'administration, notamment au regard de la qualité ;
- d'administrateurs indépendants de ces candidatures et du nombre souhaitable d'administrateurs indépendants au sein du Conseil d'administration de la Société ;
- de préparer en temps utile des recommandations pour la succession du Président du Conseil d'administration.

En ce qui concerne les **rémunérations** :

- de faire au Président des recommandations concernant la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature et les droits pécuniaires divers, y compris le cas échéant les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société ainsi que les attributions gratuites d'actions, attribués au Président et au(x) Vice-Président(s) du Conseil d'administration, et aux éventuels membres du Conseil d'administration salariés ;
- de procéder à des recommandations sur la rémunération des membres du Conseil d'administration.

Au 31 décembre 2008, le Comité des nominations et des rémunérations était composé de Messieurs Jacques Putzeys, Président, Louis Ferran et Éric Peugeot.

Au jour du présent rapport, le Comité est Présidé par M. Louis Ferran assisté de Messieurs George Hersbach et Eric Peugeot.

La durée du mandat des membres du Comité coïncide avec celle de leur mandat d'administrateur. Il peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que ce dernier.

Le Président du Conseil d'administration assiste aux réunions du Comité à moins que celui-ci n'en décide autrement.

Le Comité désigne son Président. Le Comité se réunit au moins deux fois par an, dont une fois préalablement à l'approbation de l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle, pour examiner les projets de résolutions qui lui seront soumises et qui concernent des postes de membres du Conseil d'administration et, le cas échéant, de censeurs.

Il se réunit, en tant que de besoin, sur convocation du Président du Conseil d'administration ou du Président du Comité ou de la moitié de ses membres.

Pour délibérer valablement, la moitié au moins de ses membres doit être présente. Aucun membre du Comité ne peut se faire représenter.

## 1.5 Fréquence des réunions du Conseil

Le Conseil d'administration s'est réuni 18 fois en 2008 ; ce rythme élevé de réunions du Conseil témoigne de son implication et de sa consultation fréquente.

	08-janv-08	06-févr-08	13-mars-08	10-avr-08	14-avr-08	06-mai-08	26-mai-08	09-juin-08	28-juin-08	01-août-08	28-août-08	25-sept-08	29-sept-08	05-nov-08	13-nov-08	18-déc-08	23-déc-08	30-déc-08	TOTAL PRESENCE CA	% DE PRESENCE	REUNIONS COMITES
M. Louis FERRAN	o	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	17	94%	4
M. Stéphane GARINO	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	18	100%	3
M. George HERSBACH	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	o	•	17	94%	
M. Arne LORENZEN	•	•	•	•	•	•	o	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	17	94%	
M. Andrew MARSDEN	•	•	•	o	•	•	o	•	•	•	•	•	•	•	•				15	87%	
M. Yves MENAT	•																		1	100%	
M. Ramzi NASSAR		•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	o				13	93%	
M. Philippe PERRET	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	o	•	•	17	94%	
M. Eric PEUGEOT	o	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	17	94%	4
M. Jacques PUTZEYS	•	•	•	•	•	o	o	•	o	•	•	o	•	•	•	o	•		12	71%	3
M. Jean-Marie SANTANDER	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	o						12	92%	
La société SPRL SOFINAN représentée par M. Norbert Van LEUFFEL	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	18	100%	3

### Légende

- administrateur présent
- o administrateur excusé

Le Conseil d'Administration s'est réuni 18 fois en 2008 ; la durée moyenne des séances est de 4 heures. Le taux de présence des administrateurs est très élevé (plus de 93 % en 2008, contre 90% en 2007 et 73 % en 2006) ce qui dénote leur très forte implication dans le développement et l'administration de THEOLIA.

## **1.6 Principe de rémunération des mandataires sociaux**

Les rémunérations des mandataires sociaux sont fixées par le Conseil d'administration sur rapport du Comité des nominations et des rémunérations. Les montants fixes et variables des rémunérations perçues par les administrateurs en 2008 sont présentés dans le rapport de gestion du Groupe au paragraphe 6.5. Rémunérations des mandataires sociaux.

Les primes variables des mandataires sociaux ont été déterminées en fonction de la réalisation des objectifs de développement et d'évolution du cours de bourse pour Monsieur SANTANDER.

L'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2008 a prévu l'attribution de jetons de présence aux administrateurs. Au titre de l'exercice, il a été versé des sommes par administrateur non salarié oscillant de 30 000 € à 67 500 € attribués en fonction de la présence des Administrateurs non salariés aux séances du Conseil mais également à leur travail au sein des Comités et de leur implication. Les administrateurs salariés ne perçoivent pas de rémunération au titre de leurs mandats.

Par ailleurs, les administrateurs ont bénéficié d'attribution de BSA ou d'actions gratuites (pour les administrateurs salariés).

## **1.7 Limitation de pouvoir de la direction Générale**

La dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général est intervenue le 29 septembre 2008. Du 1<sup>er</sup> janvier au 10 novembre 2008, les pouvoirs du Directeur Général n'ont fait l'objet d'aucune limitation particulière ; ses fonctions, pouvoirs et responsabilités étaient ceux définis par les statuts et les lois en vigueur.

Lors du CA du 11 novembre 2008, une délégation de pouvoir encadrant les délégations du Directeur Général et des dirigeants des filiales étrangères a été mise en place et figure désormais en annexe du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration.

## 2 LE CONTROLE INTERNE

L'exercice 2008 a été l'occasion pour le groupe THEOLIA de poursuivre ses efforts en matière de contrôle interne. Tout particulièrement dans le domaine comptable et financier, où une démarche structurante a été initiée dans le droit fil des recommandations de l'AMF émises le 22 janvier 2007.

### 2.1 Objectifs du contrôle interne et périmètre

Le contrôle interne fait partie intégrante de la stratégie de gouvernance du groupe THEOLIA.

La pérennité des objectifs de contrôle interne du groupe THEOLIA – décrits ci-après -, est tout à fait fongible avec la démarche AMF sur le Contrôle Interne nouvellement mise en œuvre (COSO-compatibles).

Le contrôle interne a comme finalité :

- le respect des lois, règlements, normes et règles internes, et des contrats ;
- la protection du patrimoine et la préservation des actifs du Groupe ;
- l'exercice d'un contrôle optimal sur les secteurs et sociétés du Groupe ;
- la fiabilité et l'intégrité du système comptable et des informations financières et opérationnelles ;
- la réalisation et l'optimisation des objectifs du Groupe ;
- la prévention et la maîtrise des risques pouvant faire obstacle à la réalisation de ces objectifs.

Les objectifs spécifiques à la démarche AMF s'articulent autour des thèmes suivants :

- l'auto-évaluation du dispositif de contrôle interne comptable et financier ;
- la documentation de ce dispositif.

Les procédures de contrôle interne mises en place sont applicables à l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation. Ces procédures sont, dans certains domaines, différentes selon que l'entité concernée est située en France ou dans un autre pays.

### 2.2 Les principaux acteurs du contrôle interne :

Les procédures ont été mises en œuvre par la Direction Générale du Groupe ; les intervenants majeurs, internes et externes, sont :

- le Conseil d'administration ;
- le Comité d'Audit ;
- la Direction Financière ;
- le Secrétariat Général ;
- la Direction Juridique ;
- les Directions Générales des filiales ;
- les différents prestataires en matière comptable, fiscale ou juridique.

### 2.3 Les principaux facteurs de risque

Les principaux facteurs de risque sont analysés dans le Rapport de Gestion 2008 (chapitre 5). La définition des risques significatifs est en principe réalisée par la Direction de la société puis mise en œuvre par la direction financière. Une acuité toute particulière a été apportée au travail sur les risques et les éventuelles mesures à mettre en place pour y faire face.

## 2.4 Cadre de référence du contrôle interne

Dans le prolongement de la démarche initiée en 2006 sur le contrôle interne et qui s'est poursuivie en 2007 et 2008, le groupe s'est inspiré des recommandations de l'AMF contenues dans le Cadre de Référence sur le contrôle interne.

A cet effet, la société a sollicité auprès d'un prestataire, la revue d'un point de vue méthodologique, de cette démarche d'auto-évaluation et de documentation du contrôle interne.

Cette approche a pour objet de concilier :

- l'initiation d'une démarche de cartographie des risques,
- la revue de conformité au Cadre de Référence AMF sur le contrôle interne.

Le Cadre de Référence AMF repose sur 3 éléments :

- la description des principes généraux de contrôle interne,
- le guide d'application des contrôles comptables et financiers,
- les questionnaires annexes relatifs à la maîtrise des risques.

L'approche adoptée consiste :

- à réaliser dès 2007 une cartographie, sous forme d'ateliers d'identification de facteurs de risques, précisément sur le périmètre de processus éligibles au cadre de référence, soit 26 processus portant sur l'information comptable et financière. Cette cartographie a été mise à jour en 2008.
- à apprécier l'opportunité de généraliser progressivement, si possible sur les 3 prochains exercices, cette démarche de cartographie, à d'autres processus métiers et/ou supports significatifs ;
- à actualiser l'auto-évaluation du contrôle interne en 2008 et procéder à des tests d'existence en cours d'exercice.

La revue de conformité du groupe THEOLIA au Cadre de Référence, a permis, dans sa composante Guide d'Application, de distinguer deux catégories de contrôles :

- ceux pour lesquels, des améliorations dans la conception ou la formalisation sont nécessaires,
- ceux pour lesquels, une auto-évaluation satisfaisante a été formulée.

Les éléments de contrôle à améliorer ont été cartographiés sous forme de facteurs de risques, donc priorisés, suivant le niveau de chacun d'entre eux. Méthodologiquement, la criticité d'un risque s'apprécie en croisant les composantes Probabilité et Impact unitaire. L'ordre de priorité des facteurs de risques ainsi exposé dans la cartographie, a ainsi commandé la définition du plan d'actions de remise à niveau de ces points de contrôle.

S'agissant des éléments de contrôle auto-évalués favorablement, et suivant les recommandations de l'AMF ainsi que les Normes d'Exercice Professionnel des Commissaires aux Comptes (NEP n°95-05), un programme de tests d'existence a été mis en œuvre en 2008 et sera poursuivi en 2009, afin de donner une certaine matérialité à ces travaux d'auto-évaluation.

Il est rappelé que selon les indications méthodologiques de l'AMF, un test d'existence comprend 3 composantes :

- pertinence du contrôle,
- matérialité,
- conservation (traçabilité).

## 2.5 Procédures et méthodes de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et financière

Les comptabilités des principales sociétés françaises, ainsi que leurs liasses de consolidation, ont été réalisées par l'équipe comptable et financière de la holding. Cette équipe a travaillé sous l'autorité du Directeur Comptable Groupe lui-même sous l'autorité du Directeur Financier Groupe.

La comptabilité des filiales étrangères est établie sous la responsabilité des dirigeants de ces filiales. Les liasses de reporting sont remontées à la holding et contrôlées par l'équipe consolidation sous la responsabilité du Directeur Financier Groupe.

Pour l'établissement des comptes consolidés, des procédures de validation s'appliquent à chaque étape du processus de remontée et de traitement des informations. Elles ont pour objet, sur une base semestrielle de vérifier notamment :

- le correct ajustement et l'élimination des transactions internes ;
- la vérification des opérations de consolidation ;
- la bonne application des normes ;
- la qualité et l'homogénéité des données comptables et financières consolidées et publiées et, en particulier, la cohérence entre les données comptables et les données de gestion utilisées pour l'élaboration des informations financières.

L'outil de reporting et de consolidation, utilisé par toutes les entités, assure cette cohérence et la fiabilité des données, et ceci grâce à des contrôles bloquants, avant remontée au groupe.

Le manuel de procédures de consolidation est révisé et mis à jour régulièrement et reprend les principes comptables à appliquer, les normes en vigueur, les procédures d'utilisation des outils informatiques. Des journées Finance sont organisées au Siège avec tous les responsables de nos filiales.

Par ailleurs, l'organisation du groupe qui repose sur un reporting émanant de chaque filiale en normes IFRS et adressé par pays directement à la société mère en monnaie locale, sans agrégat intermédiaire, permet d'optimiser la transmission et l'exhaustivité de l'information.

Le groupe s'est doté d'un corps de règles et méthodes comptables et de gestion, dont l'application est obligatoire par toutes les filiales consolidées et qui permettent de fournir une information financière fiable.

Des instructions de consolidation sont diffusées à chaque clôture à chaque filiale, comprenant un calendrier de clôture, l'équipe responsable, le périmètre de consolidation, les principes comptables Groupe issus de l'annexe, le contenu de la liasse.

Les normes comptables fixent les principes nécessaires au traitement homogène des opérations. Elles précisent notamment les modalités de recensement et de valorisation des engagements hors bilan. Elles sont conformes aux normes IFRS, nouveau référentiel des comptes consolidés depuis 2005. La Direction Financière du groupe continue son travail de « veille » sur les nouvelles normes IFRS en préparation afin d'alerter et d'anticiper au mieux leurs incidences sur les comptes du groupe.

Le traitement et la centralisation des flux de trésorerie ainsi que la couverture des risques de taux sont assurés par la Direction Financière, qui garantit le recensement des engagements et permet leur comptabilisation.

Les plans d'investissement sont avalisés par le Comité de Direction et tout changement par rapport aux prévisions fait l'objet d'une autorisation préalable spécifique.

Tous les éléments comptables et financiers préparés par les filiales consolidées font l'objet, au minimum d'un examen limité lors des clôtures semestrielles, et d'un audit lors des clôtures annuelles, par les auditeurs externes. Ces travaux comprennent également la validation du passage des comptes entre les principes comptables locaux et les normes IFRS.

A l'occasion de chaque clôture, un dossier est préparé pour chacune des filiales françaises (comptes sociaux) et pour la holding (comptes sociaux et consolidés).

Les procédures de contrôle interne de l'information comptable et financière réalisées sont : le processus budgétaire, le processus de suivi de la trésorerie... Notons que dans le domaine des opérations, des procédures visent à garantir le respect de certaines normes qui constituent le cœur de métier de Theolia. Dans les autres domaines, des procédures visent notamment à assurer la conformité des actes de gestion aux lois et réglementations.

## **2.6 Diligences mises en œuvre et évaluation des procédures**

La préparation de ce Rapport s'appuie tant sur les méthodes de contrôle interne telles qu'elles viennent d'être exposées que sur les diligences effectuées à la demande du Président du Conseil d'Administration par les différentes fonctions support, ainsi que les travaux préparatoires du Comité d'Audit.

## **2.7 Programme de travail pour 2009 en matière de contrôle interne**

Comme annoncé précédemment, la continuité de la démarche Cadre de Référence AMF sur le Contrôle Interne suppose :

- la définition et la mise en œuvre d'un plan d'actions ciblées sur les éléments critiques détectés à l'occasion de l'exercice de cartographie des risques ;
- la réalisation d'un programme de tests d'existence sur les contrôles auto-évalués de manière plutôt positive ;
- mise à jour annuelle de l'auto-évaluation du dispositif de contrôle interne comptable et financier.

Les phases 1 et 2 seront conduites en parallèle au cours de l'exercice 2009, alors que la phase 3 trouvera pleinement sa justification lors du dernier trimestre 2009.

2009 devrait confirmer le renforcement de la fonction de contrôle interne et le recrutement d'un Directeur Général Délégué en charge des Finances qui aura entre autres la responsabilité avec le Directeur Général de ce déploiement à l'échelle du Groupe.

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Jean JOUVE  
72 rue Saint Jacques  
13006 Marseille

Deloitte & Associés  
Les Docks - Atrium 10.4  
10 place de la Joliette  
13002 Marseille

## THEOLIA

Société Anonyme  
75, rue Denis Papin  
13290 Aix-en-Provence

---

### **Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société THEOLIA**

Exercice clos le 31 décembre 2008

---

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société THEOLIA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

## Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;

prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

## Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Marseille, le 30 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

**Jean JOUVE**

**Deloitte & Associés**

**Anne-Marie MARTINI**